

Motion du Curapp-ESS (UMR 7319)

Le conseil de laboratoire du Curapp-ESS (UMR 7319), réuni le 27 novembre 2025, s'associe aux différentes motions relatives aux « désumérisations » qui visent certaines unités de recherche. Un tel retrait de la tutelle CNRS, selon des modalités qui peuvent varier, concerne *aujourd'hui* en particulier les UMR CEPEL (Montpellier) et CITERES (Tours), auxquelles le Curapp-ESS exprime toute sa solidarité. D'autres unités suivront sans doute puisque le Pdg du CNRS, Antoine Petit, a annoncé le 21 octobre dernier que « l'implication du CNRS dans certaines unités » allait « évoluer à court terme » et que cela concernait environ 5% des UMR. Ces décisions sont prises sans débat et sans réelle explication quant aux choix des unités visées. Les deux laboratoires cités ci-dessus sont en effet reconnus pour la diversité et la qualité de leurs recherches. Une telle politique n'est par ailleurs pas sans rappeler celle des « keylabs », suspendue suite à la mobilisation de la communauté scientifique. Elle est déplorable en ce qu'elle concentre les moyens dans un nombre réduit d'unités, privant certaines parties de l'espace national des moyens de faire vivre des laboratoires de recherche en SHS. La vitalité de la recherche suppose qu'elle puisse être menée dans une diversité d'unités et de territoires